



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

immigration clandestine

Question au Gouvernement n° 1158

Texte de la question

LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION CLANDESTINE

M. le président. La parole est à M. Didier Quentin, pour le groupe de l'UMP.

M. Didier Quentin. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

L'immigration clandestine est sans doute l'un des problèmes les plus graves auxquels notre société est confrontée. Dès sa nomination, le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin s'est engagé à repenser la politique de l'immigration en France en posant clairement, sans hypocrisie et sans laxisme, toutes les questions liées à l'immigration.

Dans cet esprit, il a élaboré une politique globale qui vise à lutter contre l'immigration clandestine et à régler la question des sans-papiers, mais qui s'attache aussi à définir une véritable politique d'intégration.

Monsieur le ministre, nous avons adopté votre projet de loi sur la maîtrise de l'immigration et le séjour des étrangers en France, en octobre dernier, et la loi de votre collègue des affaires étrangères relative au droit d'asile en novembre.

Parallèlement, vous avez, au niveau international, relancé une active politique de coopération avec nos voisins européens. Ainsi, à titre d'exemple, en collaboration avec la Grande-Bretagne, vous avez permis la fermeture du centre de réfugiés de Sangatte.

Par ailleurs, soucieux du devenir des ressortissants étrangers n'ayant pas vocation à rester en France, le Gouvernement a mis en oeuvre des accords bilatéraux pour assurer leur retour au pays d'origine dans de bonnes conditions.

Aussi, monsieur le ministre, après plusieurs mois d'application des mesures que nous avons votées, pouvez-vous nous dresser un premier bilan de votre action en matière d'immigration et, en particulier, de lutte contre l'immigration clandestine ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Christian Bataille. Allô Sarko !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. La règle est simple, monsieur le député. Quand on a des papiers, on est le bienvenu. Quand on a des faux papiers ou pas de papiers du tout, on est renvoyé chez soi.

Pourquoi le système d'intégration à la française connaît-il toutes ces difficultés ? Parce qu'à partir du moment où la France était le seul pays à ne pas décider de qui entrait sur son territoire et de qui devait en sortir, les premières victimes étaient les étrangers en situation régulière, victimes d'un amalgame.

M. Yves Fromion. En effet !

M. Lucien Degauchy. Merci, la gauche ! Merci, monsieur Vaillant !

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. On ne peut pas accueillir et intégrer tout le monde. Et comme plus rien n'était contrôlé, tout le monde souffrait.

M. Yves Fromion. Tout à fait !

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Nous avons donc engagé une politique d'intégration pour ceux qui sont en situation régulière et une politique d'éloignement systématique pour ceux qui n'ont pas de papiers.

Nous disposons des chiffres du mois de janvier 2004. Par rapport aux chiffres de janvier 2003, on note 36 % d'éloignement d'étrangers en situation irrégulière de plus. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Cela veut dire que, désormais, la loi est appliquée en France !

Dans le même temps, nous aurons 25 % de places supplémentaires en centres de rétention au mois de mars, et 50 % de places en plus au mois de juin. Car à partir du moment où les clandestins restent plus longtemps dans les centres de rétention, ils doivent y être accueillis avec humanité et dans des conditions de confort dignes de la République française.

Vous le voyez, monsieur Quentin, nous voulons l'efficacité : ceux qui n'ont pas de papiers seront raccompagnés. Nous voulons aussi la générosité : ceux qui ont des papiers seront accueillis dans le respect des droits de l'homme. Telle est la réponse du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur de nombreux bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1158

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 février 2004